

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Coloured covers/
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> Coloured pages/
Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> Covers damaged/
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> Pages damaged/
Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> Cover: restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> Cover title missing/
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> Pages detached/
Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> Showthrough/
Transparence |
| <input type="checkbox"/> Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur | <input checked="" type="checkbox"/> Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression |
| <input checked="" type="checkbox"/> Bound with other material/
Relié avec d'autres documents | <input checked="" type="checkbox"/> Continuous pagination/
Pagination continue |
| <input checked="" type="checkbox"/> Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure | <input type="checkbox"/> Includes index(es)/
Comprend un (des) index |
| <input type="checkbox"/> Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées. | Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient: |
| <input type="checkbox"/> Additional comments: /
Commentaires supplémentaires: | <input type="checkbox"/> Title page of issue /
Page de titre de la livraison |
| | <input type="checkbox"/> Caption of issue /
Titre de départ de la livraison |
| | <input type="checkbox"/> Masthead /
Générique (périodiques) de la livraison |

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

LA

SEMAINE RELIGIEUSE

DE QUÉBEC

SOMMAIRE

A Rome, 705. — Encore l'abbé Gayraud, 707. — Le signe de la croix sur les lettres, 707. — La charité envers Dieu, 707. — Un ancien président, 708. — Les Agnus Dei, 708. — Pierre et son curé, 709. — Histoire du Cap-Santé, 710. — M. Lacouray, 716. — Le Courrier de Saint Antoine de Padoue, 720. — Memento hebdomadaire, 720.

A ROME

En raison de la captivité du S. Pontife et du deuil qui couvre la grande basilique vaticane, depuis 1870, les cérémonies de canonisation et de béatification n'avaient plus lieu comme autrefois dans la grande nef de Saint-Pierre, mais dans la salle de la *Loggia*, superposée au vestibule de la basilique. Cette année, Léon XIII a voulu renouer la tradition séculaire et donner à la fête toute sa splendeur, en la célébrant dans la Saint-Pierre. La cérémonie a eu lieu le jour de l'Ascension.

Depuis deux mois, un millier d'ouvriers, paraît-il, travaillaient à l'ornementation de l'immense basilique.

Au fond, dans l'abside, devant la Chaire de saint Pierre a été élevé le trône du Pape. Douze degrés conduisent au siège derrière lequel s'élève un édicule surmonté des statues des apôtres Pierre et Paul entre lesquels rayonne le Saint-Esprit. Sur la frise on lit ces mots : *Gloria corona-ti eos*. Derrière ce groupe architectural s'étend une vaste draperie de velours cramoisi à crépines d'or. Au-dessus du trône apparaît une immense gloire d'anges enveloppés de larges rayons d'or, au centre de laquelle on a placé une peinture représentant la Très-Sainte Trinité. Des groupes de lustres de cristal entourent cette gloire. Toute l'ab-

side est ornée de draperies et de lustres. Les trois grands arcs de la coupole sont splendides. On a fait descendre d'une hauteur de quarante-quatre mètres, de grandes draperies de soie rouge à bordures d'or. A cela s'entremêlent des lustres. Les deux grands lustres en forme de couronne supportent trois cents cierges et ont une hauteur de treize mètres avec une circonférence de vingt-trois mètres.

On a employé huit kilomètres carrés de soieries et 900 lustres de cristal supportant avec les autres candélabres environ 18,000 cierges, pour orner la basilique; nous disons cierges de cire, et non bougies de stéarine. Il faut connaître les énormes proportions de Saint-Pierre pour se rendre compte de ce travail.

Aux quatre grands piliers de la coupole sont placés des étendards mesurant 6 mètres de haut sur 6 de large, et représentant les miracles opérés par les deux saints et approuvés par leur canonisation.

Enfin, sur la façade de la basilique est placée une immense gloire aux rayons dorés avec l'image des deux nouveaux saints.

L'ensemble de cette décoration est d'une splendeur inouïe. Lorsque la basilique a été illuminée, lorsque le Pontife y est descendu avec une procession de 5,000 prêtres, religieux, prélats, évêques et cardinaux, le coup-d'œil était unique. Il y avait place pour 50,000 personnes; l'on a reçu plus de 76,000 demandes de billets!

Tel est l'éclat dont la Sainte Epouse de Jésus-Christ entoure les bienheureux qu'elle élève au rang des saints pour honorer leur mémoire et rendre hommage à leurs vertus. Devant ce spectacle, un frisson passe dans l'âme, on se sent épris d'une ambition sublime, et l'on redit spontanément le cri du grand Augustin: "Pourquoi ne pourrai-je pas ce que les autres ont pu?"

Car la voie est ouverte à tous: il n'y a pas ici de privilégiés. Je l'ai vu de la naissance, de la fortune ou des castes, il n'y a ni nobles, ni roturiers. L'Eglise ne reconnaît d'autre suprématie que celle de la vertu. Elle rend le même culte aux fils des Rois et à cet humble curé de village, Pierre Fourier, qu'elle aglorifie hier avec la pompe que nous venons de dire.

Le reste de la canonisation comprend quatre parties: La procession, les instances faites au Pape pour la canonisation, la proclamation des nouveaux saints, la messe pontificale.

A la tombée de la nuit, la façade de Saint-Pierre a été splendidement illuminée.

Encore l'abbé Gayraud

Le député de Brest va être forcé de demander le renouvellement de son mandat, car son élection doit être annulée.

Pendant que l'*Univers* continue à le patronner, le journal de M. l'abbé Garnier prend la chose bien autrement. Après avoir dit : " Je me refuse à qualifier l'acte de M. l'abbé Gayraud — l'approbation donnée par un prêtre d'une impiété sortie de la bouche d'un athée — : un mot trop dur sortirait de ma plume. " Il ajoute :

" Quand M. l'abbé Gayraud fut élu député de Brest, nous ne le connaissions que par l'honneur qui lui était fait d'être choisi pour soutenir à la Chambre un programme d'ordre public, de pacification sociale, de réformes démocratiques et de défense religieuse qui nous était cher.

" Il a manqué sur le point le plus inattendu et de la façon la plus cruelle à ce programme, qui seul peut relever et sauver notre pays.

" Aussi les catholiques bretons, invinciblement fidèles à leur programme, éprouveront-ils de la défaillance — momentanée, je veux le croire, — de leur représentant, non un découragement qui ne saurait convenir à leurs cœurs virils, mais une douleur à laquelle nous nous associons de toutes les forces de nos convictions politiques et de notre foi. "

Le signe de la croix sur les lettres

Il est un usage qui tend à se répandre ; c'est celui du signe de la croix en tête de nos correspondances.

Cette pratique a pour avantage de rappeler Dieu dans cet acte, et de ressusciter les anciennes traditions d'après lesquelles toutes les actions de la journée étaient sanctifiées par un signe de croix.

Elle est une habitude toute chrétienne comme l'usage, quand on ne sait pas signer, de remplacer son nom par une croix, qui exprime la foi en ce signe, et inspire la confiance en ceux qui l'emploient.

La charité envers Dieu

La charité à l'égard du prochain est un devoir, mais la charité envers Dieu en est un autre. Or, on tourne la charité contre la

lumière toutes les fois qu'au lieu d'écraser l'erreur, on pactise avec elle, sous prétexte de ménager les hommes ; c'est le crime du XIXe siècle de ne pas haïr le mal et de lui faire des propositions ; il n'y a qu'une proposition à lui faire, c'est de disparaître. Dès qu'on ne le hait plus, il se sent adoré."(1)

Un ancien président

“ Par un affreux orage, M. Dupin occupait le fauteuil de la Chambre des députés ; c'était sous Louis-Philippe ; un certain Isambert débitait à la tribune force attaques contre la religion :

“ Il faut que je lève la séance, dit à mi-voix le président, cet animal-là va nous faire foudroyer ! ”

Et moitié sérieux, moitié riant, M. Dupin, pas dévot, mais très homme d'esprit, renvoyait son monde.

Les Agnus Dei

Parmi les objets offerts par la sainte Eglise à la piété chrétienne, il en est peu qui méritent autant le respect et la confiance des fidèles que les *Agnus Dei*.

Les *Agnus Dei* se rattachent aux fêtes de Pâques : 1° Par leur nom qui est celui de la divine Victime immolée en ces jours pour le salut du monde et figurée durant quinze siècles par l'agneau pascal ; 2° par la matière dont ils sont composés qui est le cierge pascal ; 3° par le jour où ils sont bénis, le mercredi de la semaine de Pâques, et celui où ils sont distribués le samedi de cette même semaine.

Le cierge pascal, dont sont faits les *Agnus Dei*, était déjà la figure de N.-S. Jésus-Christ. L'abeille vierge en a élaboré la cire de la meilleure substance du monde végétal, comme le corps du divin Sauveur a été formé du plus pur sang de l'humilité.

Avant d'être allumé il représentait le Christ dans le tombeau inanimé et sans vie ; les cinq grains d'encens marquaient ses cinq plaies. Après avoir reçu la flamme nous voyons en lui le Christ tout radieux des splendeurs de la résurrection.

Ce cierge a reçu l'une des plus solennelles bénédictions de l'Eglise, il en recevra une autre plus solennelle encore lorsqu'il sera transformé en *Agnus Dei* : nous disons plus solennelle,

(1) Ernest Hello.

parce que cette bénédiction est faite par le Pape en personne entouré de toute la cour pontificale.

Chaque église de Rome envoie tous les ans ce qui reste du cierge pascal, après la fête de la Pentecôte, au monastère de Saint Bernard qu'habitent les religieux de l'Ordre de Citeaux. C'est à eux qu'est confié le soin de confectionner les *Agnus Dei*.

Ils pétrissent la cire, y mêlent du saint chrême de l'année précédente, en forment des disques ou médaillons ovales sur lesquels ils impriment d'un côté l'image de l'Agneau de Dieu, de l'autre la figure d'un saint. Ils y ajoutent le nom du Pontife qui doit les bénir, ses armes, l'année de son règne et le millésime courant.

Ils font ces disques de toutes dimensions, les uns très petits, pour être portés au cou les autres plus ou moins grands.

Pierre et son curé

(Suite)

PIERRE. — Je m'en ferai un devoir.

LE CURÉ. — Peu après, les évêques de la province de Québec condamnèrent tour à tour le fameux compromis, demandèrent à leur clergé une souscription en faveur des écoles catholiques, et l'archevêque de St-Boniface, avec l'approbation du S. Siège, fonda l'œuvre du Denier des étoles de Manitoba. Alors la presse libérale abandonna sa première position.

PIERRE. — En présence de ces faits, il ne restait plus à la députation de Québec qu'à faire honneur à ses promesses solennelles.

LE CURÉ. — Encore une fois, promettre et tenir sont deux choses bien différentes, on recula mais on refusa de se rendre.

PIERRE. — Sous quels prétextes, en bonne vérité.

LE CURÉ. — On prétendit que le Conseil privé n'ordonnait pas le rétablissement des écoles catholiques, qu'une loi fédérale serait inconstitutionnelle, qu'il était difficile, impossible même de faire ce qu'on avait dit être si facile avant le 23 juin 1896 on agita le spectre d'une guerre religieuse. Le compromis, disait-on ne rend pas justice complète il est vrai — après avoir soutenu le contraire — mais il est du moins un commencement de réparation. Plus tard, ajoutait-on, on réussira peut-être à obtenir de nouvelles concessions, pendant que d'autres déclaraient que la question était définitivement réglée. On dénonça

l'Épiscopat ainsi que le clergé, et on décida de tout faire pour gagner du temps.

PIERRE. — Je comprends. On aurait peut-être désiré faire honneurs engagements pris, mais sans s'exposer à perdre le pouvoir.

LE CURÉ. — C'est assez probable. A partir de ce moment, la Question scolaire entra dans une nouvelle phrase qui n'est pas encore terminée. C'est pourquoi, M. Pierre, je vous demande la permission de suspendre notre conversation sur ce sujet. pour le moment du moins. Si Dieu nous prête vie, nous la reprendrons plus tard, et nous raconterons la résurrection ou l'enterrement de cette cause sacrée.

Fin

HISTOIRE DU CAP-SANTÉ

(Suite)

Ce fut probablement dans la visite de l'évêque en 1714, qu'il fut ordonné aux marguilliers de tenir des comptes en forme, des recettes et des dépenses de la fabrique ; car depuis l'arrivée de M. Morin en 1709 jusqu'en 1714, ces comptes n'ayant été inscrits que sur des feuilles volantes, se trouvaient perdus. La tenue régulière des comptes de recettes et de dépenses de la fabrique de cette paroisse, ainsi que la reddition des dits comptes et leur clôture, n'ont commencé que dans le mois d'août 1714.

Le premier-marguillier dont les comptes aient été tenus régulièrement, a été Louis Motard, depuis le mois d'août 1714 jusqu'au mois d'août 1715. Sa recette fut de 240 francs ; la dépense de 72 francs. Ainsi la fabrique se trouva riche, cette première année de la tenue régulière des comptes, de 168 francs.

Dans l'année 1715, commencée au mois d'août, et finissant dans le mois d'août 1716, Antoine Germain étant marguillier, la recette fut de 379 francs ; la dépense de 369 francs, il ne resta en surplus à la fabrique qu'un avoir de 10 francs. On travaillait alors à la construction de la nouvelle église, comme il a été dit plus haut. En 1716, continuant en 1717, du mois d'août à la même date 1718, Jean Bertrand étant marguillier, la recette fut de 3 003 francs ; la dépense de 2 990 francs. Il resta donc dans le coffre de la fabrique 13 francs, à la fin de cette année.

Cette recette de 3 003 francs, qui peut paraître extraordinaire au premier coup d'œil, vu la modicité des revenus des années précédentes, cessera de surprendre, quand on saura qu'elle se composait, pour la plus grande partie, de dons et de quêtes faites hors de la paroisse. Ainsi on voit en tête des recettes de cette année, 600 francs donnés par monseigneur de Saint-Vallier : 1 313 livres de quêtes faites hors la paroisse ; un don de 100 livres. L'année suivante, on voit encore un nouveau don de Monseigneur de Saint-Vallier de 200 livres.

En 1718, du mois d'août au même mois 1719, la recette fut de 977 livres ; la dépense pareillement de 977 livres. La dépense se trouvant ainsi égale à la recette, il ne resta pas un seul sou à la fabrique. De 1719 à 1720, Jacques Jūgnac, marguillier, fit recette, tant en argent qu'en cartes, de 269 livres. La dépense pendant l'année ayant été de 265 livres, il resta pour avoir à la fabrique 4 livres, qui furent mises aussitôt entre les mains de son successeur, Nicolas Petit, marguillier en charge de 1720 à 1721. Celui-ci laissa, à la fin de sa gestion, un excédant de recette sur la dépense, de 26 livres. C'est sous ce marguillier que la cloche fut achetée. Le casuel ne fut cette année que de 12 livres.

Ce fut en cette année 1720, par un acte du 9 mai, que Louis Motard, bienfaiteur de la paroisse, donna gratuitement le terrain pour un cimetière, à la charge seulement que le dit terrain soit clos et la clôture entretenue par les paroissiens.

En 1722, sous Pierre Richard, marguillier, il y eut un excédant de la recette sur la dépense de 109 livres. Dans le cours de cette année, M. Morin conféra le baptême à trois individus adultes sauvages, de la nation des Paniassa, qui, conduits par la Providence, vinrent au Cap-Santé se faire instruire et se disposer à la grâce du baptême.

Dans le mois de janvier de cette même année 1722, la maison d'un nommé Jean Carpentier, fut détruite par le feu, qui y prit par accident et avec tant de violence et de promptitude, qu'un jeune enfant de neuf ans y périt misérablement. On ne put retirer du feu qu'une petite partie de son corps, le reste fut consumé par le feu.

Il y a apparence que jusqu'à cette année 1722, les deniers de l'église étaient restés entre les mains de chaque marguillier, pendant l'année de sa gestion ; mais à cette époque, d'après l'ordonnance de Monseigneur l'Evêque, et du consentement des

marguilliers et de plusieurs des principaux paroissiens, l'argent de la fabrique fut mis en dépôt chez monsieur le Curé.

Jusqu'en 1728, les revenus de l'église augmentèrent peu. Dans cette année 1728, la dernière que M. Morin resta au Cap-Santé, la recette se trouva être de 410 livres, la dépense de 36 livres, formant par conséquent un excédant de la recette sur la dépense de 374 livres, dont se trouva riche à cette époque l'œuvre et fabrique du Cap-Santé. Les revenus de cette paroisse en ce qui concerne la fabrique, depuis cette année 1728 jusqu'en 1741, se sont augmentés jusqu'à la somme de 700 livres, avec des variations pour les différentes années. En 1754, en admettant de semblables variations, dans les diverses années, la recette était rendue à 2 738 livres.

Il faut se souvenir que, pendant le cours de toutes ces années, la paroisse d'abord était peu nombreuse ; d'ailleurs le plus fort revenu de l'église était composé de la vente des bancs, qui n'étaient qu'au nombre de vingt-huit ; le blé qui provenait de cette vente des bancs n'avait pas une haute valeur, puisque, dans le cours de presque toutes ces années, la paye en était fixée par les Intendants à 3 ou 4 livres.

Nous ferons remarquer ici qu'à, par rapport aux années depuis 1728 jusqu'en 1752 quoique les comptes de recettes et dépenses aient été tenus régulièrement, sous forme de journal, néanmoins comme il n'existe aucun état comparatif des recettes et des dépenses, il est presque impossible d'assigner au juste quelle a été la recette ou la dépense des différentes années, et par conséquent quel a été l'état moyen de l'avoir de la fabrique.

N'ayant pas voulu interrompre ce que nous avons à dire sur l'état des revenus de la fabrique jusqu'en 1728, nous sommes maintenant obligé de revenir sur nos pas pour raconter deux faits qui appartiennent aux années 1723 et 1724 ; tout peu intéressants qu'ils puissent paraître, nous les rapporterons cependant, car ces mémoires sont pour conserver le souvenir de tout ce qui s'est passé dans la paroisse, soit d'une moindre, soit d'une plus plus grande importance.

Le 22 septembre 1723, fut inhumé dans l'église de cette paroisse, Robert Germain, que M. Morin appelle dans son acte de sépulture le vénérable vieillard Robert Germain. Il est le premier cultivateur dont on trouve le contrat de concession par M. René Robineau en 1684, le 4 novembre. Ce vieillard travail-

lait sur cette terre depuis 1681. Ainsi il peut, avec raison, être regardé comme un des fondateurs et un des patriarches de cette paroisse.

L'année suivante, le 31 mai 1724, Marie-Louise Le Sage, jeune enfant de sept ans, fille de Nicolas Le Sage et de Marie-Françoise Paris, fut trouvée noyée dans une petite rivière près de leur maison. Cette rivière est celle du moulin de Jean-Bte Marcot. (1)

Nous avons dit plus haut que ce fut dans l'année 1728 que M. Morin quitta la paroisse du Cap-Santé. En effet, le dernier acte qu'on voit de lui comme curé, est l'acte de baptême de Geneviève Lamotte, du 23 septembre 1728. Il est à remarquer que cet acte de baptême, ainsi que trois autres du même mois, n'ont été ni écrits ni signés par M. Morin, mais inscrits sur le registre par M. Lacoudray, qui y donne à M. Morin le titre de curé, et qui certifie, dans une note apposée au registre même, à la suite de ces trois actes de baptêmes, qu'ils ont été faits par M. Rageot-Morin. La note de M. Lacoudray est du 13 novembre 1728. Au reste, ce que cette circonstance peut présenter de difficultés, ou de singularités si l'on veut, s'explique facilement. Depuis longtemps M. Morin était malade et pouvait à peine exercer les fonctions de son ministère. Dès le 4 novembre 1727, M. Lacoudray fut envoyé à son secours, et desservit conjointement avec lui la cure du Cap-Santé.

Or, dans les derniers temps de sa résidence au Cap-Santé, M. Morin aura pu faire quelques baptêmes dans des absences de M. Lacoudray, mais n'aura pu en dresser les actes, à raison de sa maladie. Ce sont ceux dont il est parlé ci-dessus. Ce ne fut qu'à la fin de septembre 1728, que la maladie et les infirmités de M. Morin, s'augmentant toujours de plus en plus, ce monsieur se détermina à laisser entièrement la Cure aux soins et sous la conduite de M. Lacoudray. En quittant le Cap-Santé, il se fit conduire à Montréal, où on lui faisait espérer qu'il trouverait la guérison de ses maux, dans la science et les capacités des médecins de cette ville. Il n'y trouva, néanmoins, après bien des souffrances, que la mort, qui l'enleva et mit fin à ses souffrances, le 24 février 1729, à l'âge de 55 ans, cinq mois à peu près depuis son départ du Cap-Santé.

M. Charles-François Rageot-Morin était natif de Paris. (2)

(1) Elle porte le nom de Rivière des Prairies.

(L'abbé D. G.)

(2) Aucun des actes de M. Rageot-Morin n'est signé du prénom de "François" quoique le chroniqueur lui donne ce prénom.

(L'abbé D. G.)

Comme prêtre, il était un des membres de la Société des messieurs du Séminaire des Missions étrangères. Il arriva à Québec le 21 juillet 1700, et resta au Séminaire de cette ville jusqu'au mois d'août 1708, qu'il fut envoyé à la chapelle de Portneuf, avec la charge de faire des missions de temps à autre jusqu'à Ste-Anne. Il laissa la desserte de Ste-Anne et des Grondines en 1714. Il obtint aussi, peu de temps après, d'être déchargé de celle de Deschambault. Ce fut dans cette année 1714, comme nous l'avons dit en son lieu, que M. Morin, qui n'avait été jusqu'alors que simple missionnaire de toutes ces différentes cures, demanda et obtint la cure en titre du Cap Santé, dont il devint par là le curé fixe. Il est resté dans cette cure, en cette qualité, quatorze ans, c'est-à-dire de 1714 à 1728. Il l'avait desservie auparavant comme missionnaire six ans, c'est-à-dire pendant un an à la chapelle de Portneuf, de 1708 à 1709, et ensuite cinq ans dans son nouveau presbytère au Cap-Santé. Ainsi M. Charles-François Rageot-Morin a desservi la paroisse du Cap-Santé, soit comme missionnaire, soit comme curé fixe, l'espace de vingt ans.

On ne saurait douter du zèle et des autres qualités pastorales du vénérable prêtre et curé, quand on se rappellera tout ce qu'il a fait pour cette paroisse. C'est lui qui l'a formée en quelque sorte. Le premier, il est venu y fixer sa demeure, dans un temps sans doute où la modicité des revenus ne pouvait que l'exposer à beaucoup de privations ; dans un temps où les chemins, à peine ouverts ou établis depuis peu, et mal entretenus, rendaient les communications difficiles et la visite des malades dangereuse, surtout la nuit, chose dont M. Voyer se plaignait encore, quatorze ans après M. Morin. Il a bâti un presbytère, construit une église, acquis les terrains nécessaires et pour l'église et pour les curés ses successeurs.

Si les transactions qu'il a passées avec ceux de qui il a acquis ces différents terrains, ont été suivies par la suite de difficultés et de disputes, entre la fabrique et les curés d'une part, et les héritiers de ceux qui avaient vendu ces terrains, la faute n'en est nullement à imputer à M. Morin, comme s'il eût manqué de prendre les mesures et les précautions suffisantes pour prévenir ces difficultés. Tout est venu, au moins en grande partie, de la part de quelques-uns des héritiers de Louis Motard, gens difficiles et intraitables. Mais ces difficultés n'ont duré que le temps

même de la vie du premier de ces héritiers. On vit la paix régner sans interruption, après que la mort eut débarrassé la fabrique et le curé de cet homme intraitable. Au reste, en désignant un des Motard, comme cause de ces difficultés, nous ne voulons en rien diminuer l'estime et la reconnaissance que la paroisse doit à Louis Motard, véritable bienfaiteur de la paroisse, pour les terrains qu'il a donnés à la fabrique et qu'elle doit à sa libéralité. (1)

Avant de parler du successeur de M. Morin à la cure du Cap-Santé, nous donnerons ici un précis des ordonnances portées par MM. les Archidiacres dans le cours de leurs visites, M. Morin étant encore curé du Cap-Santé.

Nous avons vu précédemment qu'en 1714, Mgr de St-Vallier était venu en visite en cette paroisse ; il y vint de nouveau en 1719, et encore une troisième fois, mais la date de cette dernière visite n'est pas connue : dans ces trois visites le nombre des confirmés fut de 150 personnes. Depuis cette dernière visite de M. de St-Vallier, jusqu'en 1742, où M. de Pont-Briand vint de nouveau visiter la paroisse et donner la confirmation, on ne voit d'autres visites que celles de messieurs les archidiacres ou grands-vicaires. Nous allons donner le précis de leurs ordonnances, dans ces différentes visites, jusqu'au temps où M. Lacoudray est venu succéder à M. Morin. Ce précis fera connaître l'état des affaires de la fabrique et celui de la paroisse en partie, et en tant qu'il a rapport à l'inspection des supérieurs ecclésiastiques.

En 1724, le 14 février, eut lieu dans cette paroisse la première visite faite par les archidiacres. Dans cette visite, faite par M. Devarenne, archidiacre et grand-vicaire du diocèse, furent alloués les comptes des marguilliers depuis 1714 jusques et compris celui de 1722. Dans l'acte de cette visite, on ne voit que les comptes ci-dessus alloués, et un avertissement à M. le curé de presser le marguillier de 1723, François Laroche, qui n'avait point encore rendu ses comptes, de les rendre au plus tôt.

Dans la même visite, il fut réglé par un acte différent de celui de la visite et cependant daté du même jour, 14 février, que vu la modicité des revenus de la fabrique, qui ne formaient alors que 60 livres, provenant de la vente des bancs, on cesserait de payer des gages à un bedeau, auquel la fabrique s'était

(1) Cette famille ne compte plus aucun descendant dans la paroisse depuis 1800.

engagé de payer dix écus par année ; et qu'on accepterait l'office de Pierre Richard, habitant de la paroisse, qui s'offrait à servir l'église en cette qualité de bedeau gratuitement ; lui permettant néanmoins de se faire payer par les particuliers, pour l'ouvrage qu'il ferait pour eux, en sa qualité de bedeau. En reconnaissance et en considération de la bonne volonté du dit Pierre Richard à servir ainsi gratuitement l'église, M. le curé, conjointement avec les marguilliers, lui promettent, qu'après sa mort il sera inhumé, et il lui sera chanté gratuitement un service : ce qui est approuvé par monsieur l'archidiacre, et ce qui fut exécuté en 1729, temps de la mort du dit Pierre Richard.

Le 17 juin 1726, nouvelle visite de la paroisse par M. Eustache Chartier de Lotbinière, conseiller au Conseil Supérieur de Québec, archidiacre et grand vicaire du diocèse. Ordonné dans cette visite aux marguilliers de 1723, 1724 et 1725, de se mettre en état de rendre leurs comptes arriérés, d'hui au mois d'octobre prochain. M. le curé est chargé de tenir la main à l'exécution de cet ordre, ainsi qu'à une autre ordonnance portée le même jour, contre ceux qui en sortant de l'église, se querellaient et se battaient. Il est aussi ordonné de mettre une croix dans l'ancien cimetière, et d'achever la clôture du terrain dont on avait augmenté le dit ancien cimetière.

Ordonné encore, dans la même visite, que ceux qui offrent le pain bénit, présenteront en même temps un cierge qu'ils fourniront eux-mêmes, ou qui sera fourni par M. le curé, lequel sera de dix sols, ainsi qu'il est réglé pour les autres paroisses.

Ce que nous avons à dire au sujet des visites de messieurs les archidiacres, jusqu'à la venue du successeur de M. Morin, nous a fait remettre jusqu'ici, à faire mention de la mort de Louis Motard, bienfaiteur de l'église et de la paroisse en général. Il avait donné, comme il a été dit, le fond où était bâti la première église, et le terrain du cimetière de cette première église.

M. Lacoudray

Deuxième curé (1728-1742).

SOMMAIRE. — Détails biographiques. — Diverses ordonnances. — Réparations à l'église et à la sacristie. — Visites de la paroisse par MM. de Saint-Ferréol et de Miniac. — Achat du terrain sur lequel se trouve le presbytère actuel. — Visite de la paroisse par M. de Lotbinière — Construction d'un nouveau presbytère. — Difficulté entre la Fabrique et un ex-capitaine de côte. — Visite de la paroisse

par M. de Miniac. — Les premières habitations du Petit Bois de l'Ail — Route du petit Bois de l'Ail — Visite de la paroisse par M. de Miniac. — Visite pastorale de Mgr Pontbriand. — Démission de M. Lacoudray. — Fin de sa carrière.

Ce fut entre la dernière visite dont nous venons de parler et la suivante, que M. Lacoudray, successeur de M. Morin, prit possession de la cure du Cap-Santé, M. Morin l'ayant résignée à la fin de septembre 1728. Ainsi ce fut à la fin de ce mois que M. Lacoudray devint curé, quoiqu'il fût dans la paroisse, faisant les fonctions, depuis le mois de novembre de l'année précédente, comme nous l'avons expliqué et observé en son lieu.

Monsieur Jean-Baptiste Licoûdray, natif de Beaupaire, diocèse de Vienne en Dauphiné, avait été ordonné prêtre à Québec le 29 juin 1721. Le 12 juillet suivant, il fut envoyé desservir la paroisse de Sainte-Anne la Pérade, et il y resta jusqu'au 21 octobre 1725. A cette date, il fut envoyé à Saint-Nicolas, qu'il quitta au mois d'août 1726, pour aller desservir la cure de Lotbinière et celle de Saint-Jean-des-Chaillons. Il ne resta à ce nouveau poste que jusqu'au mois de novembre 1727 ; c'est de là qu'il partit pour venir au Cap-Santé.

Son premier acte comme curé est celui de baptême de Jean-Baptiste Lefèvre, du 15 novembre 1728.

En 1730, le 27 février, eut lieu la première visite sous M. Lacoudray. Ce fut encore M. Chartier de Lotbinière qui fit cette nouvelle visite. Il y fut ordonné aux marguilliers de faire payer à ceux qui sortent de l'église pendant le service divin, pour aller fumer, l'amende infligée par M. l'Intendant, contre ceux qui se rendent coupables de cette faute, ou d'autres irrévérences contre lesquelles avait été portée la dite ordonnance de M. Raudot, Intendant. Cette ordonnance est du 22 mars 1710. Elle condamne à 10 livres d'amende les contrevenants aux dispositions qui y sont énoncées, lesquels 10 livres seront obligés de payer les pères et mères des enfants qui seront condamnés à cette amende, pour leur mauvaise conduite. La prison en cas de récidive dans les mêmes fautes. La susdite ordonnance de l'Intendant doit être lue publiquement, chaque année, les jours de Pâques et de Noël.

Les ordonnances de la visite continuent : ordre d'entourer le cimetière, qui ne l'avait point été, quoique la chose eût été ordonnée dans la visite précédente.

Ordre aux marguilliers de faire payer le prix du cierge fourni

par M. le curé, à ceux qui offrent le pain bénit et qui refusent de payer la somme réglée et déterminée dans la dernière visite, qui est de 10 sols pour ce cierge.

Ordonné à plusieurs marguilliers en retard pour leurs comptes, de les mettre au plus tôt dans un état et un ordre où ils puissent être examinés et approuvés, ordre enfin et commun à chaque marguillier de retirer au plus tôt ce qui peut être dû à la fabrique, pour la mettre en état de faire et de payer les réparations nécessaires à l'église, qui, quoique nouvellement bâtie, menaçait déjà ruine. Ordonné encore aux marguilliers, tant anciens que nouveaux, qu'à l'égard de ceux qui refusent de payer la route de leurs bancs, ou qui négligent de la payer, qu'après les avoir avertis et sommés par trois dimanches consécutifs, ils mettent à la criée les bancs de telles personnes négligeant ou refusant de payer, et les adjugent au plus haut enchérisseur.

Les réparations à l'église dont il est parlé dans cette ordonnance, comme nécessaires pour empêcher sa destruction totale, ne commencèrent que l'année suivante, dans le mois de juillet.

Il n'y avait cependant que douze ans que l'église était achevée, et déjà elle menaçait ruine ; ce qui ne pouvait venir que de l'une de ces deux causes : ou parce qu'on avait employé de mauvais matériaux, ou parce qu'on avait confié l'ouvrage à de mauvais ouvriers, ou bien plutôt encore, et comme la principale raison, parce que le terrain où l'église était placée, était très mauvais par lui-même, y ayant beaucoup de sources dans cette place qui reçoit toutes les eaux de la côte. Peut-être même que toutes ces causes réunies coopérèrent au peu de durée des ouvrages qu'il s'agissait alors de réparer.

Ces réparations commencèrent en 1731, et se trouvèrent à peine finies vers la fin de 1733. Les murs de l'église furent réparés en entier ; ceux de la sacristie construits de nouveau ou réparés également en entier.

Le 28 mars 1731, nouvelle visite de la paroisse par M. Jean-Lyon de Saint-Ferréol, docteur de Sorbonne, supérieur du Séminaire de Québec, et vicaire général. L'ordre pour réparer le cimetière en son entier, donné dans les visites précédentes, et non exécuté, est renouvelé. La clôture parfaite doit être finie avant la fin du mois de juin prochain, faute de quoi le dit cimetière sera interdit, et défense à M. le curé d'y inhu-

mer les corps, si la dite clôture n'est pas faite au terme.

Les ordonnances des visites précédentes pour la reddition des comptes depuis 1723 ainsi que celle déjà faite aux marguilliers de mettre à la criée les bancs dont la rente ne sera pas payée au terme prescrit, sont pareillement renouvelées.

Il est ordonné de plus que le tabernacle soit doublé d'une étoffe de soie ; que le registre où la présente ordonnance est inscrite, soit relié ; qu'il soit fait un inventaire des meubles, ornements, linges, etc., de l'église ; que la présente ordonnance soit lue publiquement à une messe paroissiale.

Autre visite de la paroisse en 1733 le 22 juin, par Mr Jean-Pierre de Miniac, prêtre et vicaire général, dans laquelle il renouvelle les ordonnances portées par Messieurs ses prédécesseurs les vicaires généraux, pour la reddition des comptes des marguilliers ; à peine par eux de rendre les dits comptes en leur propre nom et privé, s'ils négligent plus longtemps de faire rentrer les deniers dus à l'église.

Ordre de faire réparer les ornements de l'église, et le calice, fendu en deux endroits.

Dans l'ordonnance de cette visite, M. le curé est prié d'engager les habitants de la paroisse de faire par eux-mêmes et à leurs frais, si la fabrique est hors d'état de le faire, les enduits de l'église et de la sacristie, et de les blanchir.

En cette année 1733, M. Lacoudray, alors curé de cette paroisse, acquit de Marie Elizabeth Motard, fille majeure de feu Louis Motard, un emplacement de soixante pieds de front sur quarante de profondeur, pour la somme de trente livres, la livre de vingt sol.

C'est sur ce terrain que M. Lacoudray a fait bâtir le presbytère, que l'on nomme actuellement, en 1830, le vieux ou l'ancien presbytère, depuis la bâtisse du nouveau en 1799. (1)

A la suite de l'acte qui constate le présent achat, M. Lacoudray donne aux curés et missionnaires desservant la paroisse de la Ste-Famille de Port-Neuf, le susdit emplacement acquis de Marie Elizabeth Motard. Cet acte de donation est du 20 septembre 1742, et celui d'achat du susdit terrain, du 2 juin 1733.

L'année suivante de cette dernière visite dont nous venons de parler plus haut, il y en eût une nouvelle le 16 mai 1734. M. Chartier de Lotbinière qui la fit, accorda une année de délai aux marguilliers en retard pour leurs comptes, afin que pen-

(1) Ce vieux presbytère, bâti par M. Lacoudray, était au même endroit que le presbytère actuel. (L'abbé D. G.)

avant cette année, ils retirent ce qui reste dû et se mettent définitivement en état de rendre leurs comptes. Ce délai d'une année est accordé, parce que les paroissiens sont actuellement occupés à bâtir le nouveau presbytère ; à condition qu'aussitôt que les deniers dûs à la fabrique seront retirés, on les emploiera aux réparations des ornements et de l'église elle-même, tel qu'ordonné dans la visite de 1733.

F. GATIEN, Ptre

(À suivre)



Le Courrier de
Saint Antoine de
Padoue

Actions de grâces — Une jeune mère de famille fut délivrée l'an dernier d'une grave maladie, par l'intercession de St Antoine ; se voyant atteinte de la même maladie, cette année, elle s'empresse de recourir à son protecteur, et grâce à ce grand Saint, elle est parfaitement rétablie. Honneur et reconnaissance à ce grand protecteur des misères humaines !

UNE ABONNÉE

— J'avais un examen très important à subir et relativement peu de temps pour la préparation. Je savais aussi, et je le sais encore mieux, que St Antoine de Padoue, le grand thaumaturge du jour, exauce toujours ceux qui l'invoquent avec confiance. Je m'adressai alors à ce bon saint, lui promettant la modique somme d'une piastre pour ses pauvres, et lui disant que je ferais publier ses bienfaits, s'il m'obtenait la passe d'un bon examen. Tout est passé à ma grande satisfaction. Je me suis empressé de satisfaire à ma première promesse je viens remplir la seconde. Veuillez avoir la bonté de publier dans le courrier de St Antoine mes remerciements pour la grâce qu'il m'a obtenue.

Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à St-Paul de Montminy, le 4 ; à Ste-Agathe, le 5 ; à Stadacona, le 6 ; à St-Méthode, le 8 ; à l'Hôtel-Dieu de Québec, le 10.

Directeur: M. l'abbé D. GOSSELIN, curé du Cap-Saints, Portneuf